



## Papiers administratifs à présenter au consulat marocain

Par **amel**, le **21/02/2009** à **20:08**

mon ami est marié avec une française mais il est entré en france alors kil été en situation irrégulière et actuellement il l'est encore. La préfecture lui a demandé de retourner au maroc de faire un visa et de revenir afin d'être en situation régulière. J'aurai voulu savoir qu'elle papiers doit il présenter une fois au consulat marocain ??  
Merci d'avance.

Par **Patricia**, le **21/02/2009** à **20:35**

Ce n'est pas le consulat marocain mais l'Ambassade de France à Rabat qui lui accordera son visa pour rapprochement de conjoint français.

Elle seule lui fournira les renseignements clairs nets et précis sur les différentes formalités administratives à devoir accomplir.